



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-08 : VOTE LOYER

ANNULE ET REMPLACE 2023-03 suite erreur matérielle

L'an deux mil vingt-deux, le 27 décembre 2023 à 15 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle du Conseil en séance ordinaire sous la présidence de Martine SOREL, Maire.

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Conseillers

•**Personnes excusées :** Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Pascal RAYER)

•**Personne absente :** Madame Séverine CHAMPETIER

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Marie-Thérèse HERBINIER en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2023-08 : VOTE LOYER

Le Maire rappelle le montant du loyer encaissé par la Commune pour le 12 rue de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas augmenter le loyer communal pour l'année 2023 le maintenant ainsi à :

- 215 euros pour le 12 Rue de la Mairie

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.



Fait à Ambleville le 25/01/2023,

Le Maire,

Martine SOREL